

# ACCUEIL PERISCOLAIRE DE BALLAN-MIRE



## PROJET PEDAGOGIQUE POLE HELENE BOUCHER 2025-2026



# Sommaire

## Introduction

### I. Présentation de la structure

- ❖ L'organisation du service
- ❖ L'équipe
- ❖ Lieu de l'accueil
- ❖ Contact de la structure
- ❖ Horaires de l'accueil
- ❖ Le public accueilli

### II. Les objectifs pédagogiques

- A. Les objectifs généraux
- B. Les objectifs opérationnels

### III. Mise en œuvre

- A. Méthodes d'animation et modalités de participation des enfants
- B. Les règles de vie des temps périscolaires
- C. Santé, procédures d'urgences
- D. Rôles et fonctions
- E. L'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap
- F. Des activités périscolaires cohérentes et complémentaires du temps scolaire
- G. Moyens humains et matériels

### IV. L'évaluation

# Introduction

Au sein de chaque structure, **un Projet Pédagogique est rédigé**. Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propres à chaque site **d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif**.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les familles et les enfants. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Ce projet pédagogique a été réfléchi et travaillé de manière collective grâce à la participation de l'équipe d'animation, du directeur de la structure, et du responsable du service Education-Enfance.

L'objectif est que chacun puisse s'appropriier les démarches pédagogiques et que les animateurs puissent mettre en place des projets d'animation en adéquation avec les valeurs portées par l'équipe et la municipalité.

Ce document n'est pas figé dans le temps et sera modifié au besoin. Il est élaboré par une équipe qui elle-même est susceptible de changer.



# I. Présentation de la structure

## ❖ L'organisation du service

Le service Education-Enfance auquel est rattaché l'accueil périscolaire élémentaire Hélène BOUCHER est défini comme suit :

- Directeur du service : M. Raphaël LEMAITRE
- Secrétariat du service - Responsable de la facturation : Mme Nathalie ANDRÉ
- Secrétariat du service - Responsable du transport scolaire (SIGEC) : Mme Élise BARRON

Mme Solenne MARCHAND est l'adjointe au Maire à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

## ❖ L'équipe :

L'équipe d'animation est composée d'animateurs BAFA, stagiaires BAFA, ou de non diplômés selon la législation en vigueur, d'un directeur BPJEPS LTP, ainsi qu'une adjointe BAFA.

Nom des animateurs	Poste	Qualifications
DONDOSSOLA Cédric	Directeur	BPJEPS LTP
RODRIGUES Maëva	Directrice Adjointe	BAFD
HENRY Jonathan	Animateur	BAFA
MOLINEAU Florian	Animateur	BAFA
CHNAINA Maéva	Animatrice	BAFA
REGLAIN Jade	Animatrice	Stagiaire BAFA
Caillat Nicolas	Animateur	Non diplômé

Les animateurs sont répartis en fonction du taux légal d'encadrement pour les enfants de plus de 6 ans, avec un PEDT (1 animateur pour 18 enfants). Ainsi, l'équipe d'animation est constituée, à ce jour, de 3 animateurs sur le temps du matin et de 6 sur le temps du soir.

Afin de garantir une meilleure continuité du projet pédagogique et un meilleur accueil pour les enfants et leur famille, les équipes d'animation des temps périscolaires et du mercredi sont, autant que possible, composées de la même équipe.

❖ Lieu de l'accueil :

L'accueil périscolaire « Pôle Hélène Boucher » se situe Avenue Jean Mermoz, à Ballan-Miré, à proximité immédiate de l'école élémentaire Hélène Boucher. L'accueil est composé de 2 salles d'activité, de 2 blocs sanitaires non mixtes et adaptés aux enfants, d'une salle de restauration pouvant être utilisée sur les temps d'activité, d'une cuisine réservée à l'équipe de restauration, d'un bureau de direction avec un espace infirmerie et d'un bloc sanitaire adulte mixte.

L'établissement dispose également, d'un accès à la cour et aux locaux de l'école.

❖ Contact de la Structure

La structure est joignable par téléphone au 02.47.53.59.07 de 7h30 à 13h45 et de 16h20 à 18h30 ou auprès du directeur de l'accueil périscolaire :

M. Cédric DONDOSSOLA

Tel : 06 33 37 10 20

E-Mail : [c.dondossola@mairie-ballan-mire.fr](mailto:c.dondossola@mairie-ballan-mire.fr) ou  
[periscolaire-helene-boucher@mairie-ballan-mire.fr](mailto:periscolaire-helene-boucher@mairie-ballan-mire.fr)

❖ Horaires de l'accueil :

L'accueil périscolaire est ouvert :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire le matin de 7h30 à 8h15 et le soir de 16h25 à 18h30.

Fonctionnement du matin :

- 7h30 : Ouverture de l'accueil
- 8h05 : Rangement du matériel et des jeux
- 8h10 : Appel
- 8h15 : Accompagnement du groupe d'enfants vers les cours d'école

Fonctionnement du soir :

- 16h25 : Fin de l'école : accueil des enfants
- 16h35 : Goûter
- 17h-18h30 : Jeux libres, activités et arrivée des premiers parents
- 18h30 : Fermeture de la structure

## ❖ Le public accueilli :

Dans le cadre de l'accueil périscolaire du matin et du soir, les enfants sont ceux fréquentant l'établissement scolaire Hélène Boucher (classes de CE2, CM1 et CM2). L'accueil périscolaire est habilité pour accueillir jusqu'à 108 enfants maximum.

Fréquentations moyennes : Les matins : 41 / les soirs : 81

Les enfants se répartissent librement dans les différentes zones de la structure selon leurs envies.

Chaque salle est encadrée en permanence par au moins un animateur.

En dehors de leurs besoins physiologiques (alimentation, sommeil, mouvement), les besoins et intérêts de l'enfant de 8 à 12 ans continuent d'évoluer. On peut ainsi les séparer en quatre grandes catégories :

### BESOINS PHYSIQUES

- Se tester, se dépenser, la compétition, découvrir ses possibilités et ses limites.
- Mesurer et développer sa force, son adresse, son endurance etc.

### BESOINS AFFECTIFS

- Sécurité
- Besoin de valorisation individuelle ou en groupe.
- Affirmation de la socialisation : le groupe, les amis, la règle.
- Les parents ne sont plus la seule référence (les amis, les enseignants, les animateurs, etc.).

### BESOINS INTELLECTUELS

- Développer sa créativité, s'exprimer par des réalisations achevées.
- Développement de l'humour.
- Discuter, dialoguer, échanger et opposer des idées.

### BESOINS SOCIAUX

- Se mesurer aux autres.
- La justice, l'équité, la loyauté (respect des règles des jeux).
- Solidarité et communication.
- Affirmation des différences (filles-garçons, grands-petits en termes d'âge).

## II. Les objectifs pédagogiques

L'engagement de la Ville et de ses partenaires en faveur d'un projet éducatif cohérent et de qualité est formalisé au moyen du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Ainsi, les projets pédagogiques des accueils de loisirs et les activités qui en découlent ont pour but d'alimenter et de compléter les apprentissages des enfants et ainsi, au travers des notions et valeurs d'éducation populaire, venir proposer aux enfants et aux familles la découverte de connaissances et la pratique d'activités nouvelles, ludiques, diversifiées et complémentaires à l'école.

### A. Les objectifs généraux issus du PEDT

- Renforcer l'accompagnement des familles.
- Permettre un accès aux enfants à la culture et au sport.
- Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.
- Développer avec les enfants les valeurs du « Vivre ensemble » (tolérance, respect, solidarité, mixités).



## B. Les objectifs opérationnels

Ces objectifs ont pour but d'affiner les objectifs généraux vers une mise en œuvre effective au sein de la structure.

### **Renforcer l'accompagnement des familles**

- ❖ Impliquer les familles au sein de la structure
  - Mettre en place des temps de partage avec les familles
    - Petits déjeuners (2 par an)
    - Gouters, Temps forts, activités partagées (2 par an)
  - Mettre en place des médias de partage et d'information sur la vie de la structure (Blog, Affichages)
  - Maintenir la communication avec les familles sur les temps d'accueil

### **Permettre un accès aux enfants à la culture et au sport**

- ❖ Favoriser la découverte de la culture et du sport
  - Organiser des événements et projets et périodes thématiques (Sport, Culture, numérique).
  - Faire intervenir les associations sportives, handisport et culturelles de la commune.
  - Mettre en place des outils d'information sur l'actualité ou la culture générale.

### **Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

- ❖ Créer du lien avec les différents acteurs de Ballan-Miré
  - Travailler en lien avec les écoles élémentaires (point régulier avec les directeurs des écoles, règlement intérieur pour les enfants complémentaire avec celui des écoles et des périscolaires, complémentarité entre les projets d'école et périscolaires).
  - Travailler avec l'association de parents d'élèves (réunions régulières pour évoquer les problématiques et les questionnements que peuvent rencontrer les parents).
  - Créer une correspondance épistolaire entre les enfants du périscolaire et une autre structure.

### **Développer avec les enfants les valeurs du « Vivre ensemble » (tolérance, respect, solidarité, mixités)**

- ❖ Favoriser la socialisation de l'enfant
  - Veiller au maintien d'un cadre sécurisant, inclusif et bienveillant (règles de vie, temps d'échange sur les problématiques rencontrées).
  - Créer des temps d'échange et de débat (conseils d'enfants, commissions de parole) autour des thèmes du vivre ensemble.
  - Créer des temps forts inter-structures (collège, périscolaires Jean Moulin et Jacques Prévert).
  - Organiser des journées ou semaines à thème sur la bienveillance et les comportements sociaux positifs.

### **III. Mise en œuvre**

#### **A. Méthodes d'animation et modalités de participation des enfants**

En adéquation avec les objectifs éducatifs, les enfants sont sollicités afin d'émettre des idées, des propositions, et de participer à la mise en œuvre des projets d'animation.

Le but est de permettre aux enfants de devenir acteurs et actrices de leurs temps de loisirs.

La mise en place de cette participation nécessite un accompagnement de l'équipe pédagogique (apprendre à prendre du recul, à se projeter, à répartir les tâches...).

L'équipe d'animation a donc choisi de mettre en place les actions suivantes :

- Élaboration des règles de vie avec les enfants.
- Organisation d'activités en autonomie, avec préparation du projet en amont dans ses différentes composantes (activités pratiquées, mode de déplacement, budget, répartition des tâches, mode de communication...).
- Préparation de mini-projets et mise en œuvre par les enfants (Ateliers, concours, création commune, etc... ).
- Organisation de réunions d'enfants régulières d'échanges, d'information, de négociation durant les temps de goûter ou les temps libres.
- Outils pédagogiques type boîtes à idées, mur des envies, etc.

Ainsi, nous leur permettons de faire et d'agir.

Leur permettre d'agir, c'est accepter qu'ils proposent, qu'ils s'engagent, qu'ils se trompent, c'est être à leurs côtés et les accompagner dans leurs démarches.

Le "désir de faire" naît de l'envie permanente de progresser, l'objectif est donc de mettre en place un environnement suffisamment riche qui suscitera cette envie.

Pour la mise en place des activités et des jeux, différents modes d'intervention sont utilisés. Les animateurs s'appuient ainsi sur 4 approches de l'activité :

- ✓ Laisser faire : l'enfant joue et fait ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur. C'est l'instant des jeux et d'activités spontanés.
- ✓ Donner de quoi faire : l'animateur met à disposition des enfants du matériel, un savoir-faire, pour qu'ils expriment pleinement leur créativité.
- ✓ Faire avec : l'animateur s'inclut dans l'activité, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles.
- ✓ Faire jouer : l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite.

Lors des activités, les enfants peuvent être amenés à évoluer à l'extérieur, utiliser différents matériels et matériaux.

Durant ces temps particuliers, il est possible que l'enfant se salisse (peinture gouache, feutres, terre, herbe, poussière etc.).

**Nous incitons donc les familles à éviter les tenues précieuses et prioriser des vêtements pouvant potentiellement être salis.**

**De plus, nous attirons l'attention des familles sur le sujet des objets personnels que les enfants peuvent apporter de chez eux (cartes à collectionner, jouets, montre connectée, etc).**

**Ces objets sont sous la responsabilité de l'enfant et la structure ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou dégradation desdits objets.**

## B. Les règles de vie des temps périscolaires

Les règles de vie sont vues dès le premier jour de rentrée pour que les enfants connaissent le fonctionnement de ce temps. Un rappel de ces règles est fait à chaque démarrage de période ou bien lorsqu'elles sont transgressées.

- 🌀 Respect envers les autres enfants et adultes
- 🌀 Non-violence verbale, physique et émotionnelle
- 🌀 Langage correct vis-à-vis des autres enfants et animateurs
- 🌀 Respect des limites établies dans la cour
- 🌀 Respect, utilisation et rangement du matériel prêté comme il se doit

Toute transgression à ces règles de vie sera vue avec l'animateur, l'enfant devra réfléchir à son acte pour avoir ensuite une discussion avec l'animateur sur ce qui vient de se passer.

Selon l'acte ou si les problèmes surviennent trop régulièrement avec le ou les mêmes enfants, une sanction pourra être mise en place.

Si la problématique persiste ou s'amplifie, la direction avisera des suites à donner (sanction, appel aux parents, envoi de courrier à la famille) après un temps d'explication avec l'enfant.

## C. Santé, procédures d'urgence

En cas d'incident grave (blessure, réaction allergique, maladie)

1 : Les animateurs préviennent en premier lieu les secours

SAMU : 15

2 : Les animateurs préviennent la direction

3 : La direction attend le premier diagnostic du médecin et ensuite prévient la famille. L'attente de l'avis médical permet de contacter les familles avec des informations plus complètes et de traiter en priorité l'urgence.

En cas de déclenchement de l'alarme incendie ou PPMS l'équipe d'animation applique les protocoles de la structure validés par les autorités compétentes.

## D. Rôles et fonctions

### L'animateur • l'animatrice

Il ou elle :

- est garant(e) de la sécurité physique, affective et émotionnelle des enfants.
- sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- respecte les enfants en tant qu'individu.
- connaît les différentes règles de sécurité essentielles.
- sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- participe aux réunions de préparation.
- sait se remettre en question et avoir un positionnement sur ses missions.
- propose des activités variées en prenant en compte les envies et les besoins des enfants.
- respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.)
- est présent(e) et motivé(e) sur tous les temps de la journée.
- est ponctuel(le).

### La direction

- La direction est garante du projet éducatif et pédagogique.
- Elle est responsable du bon fonctionnement des activités et de la vie quotidienne des groupes.
- Elle doit avoir le sens de l'organisation, de la gestion et de l'initiative.
- Elle doit être à l'écoute, conseillère, solidaire, formatrice et cohérente envers l'équipe d'animation.
- Elle est responsable des enfants, des activités, et des locaux.
- Elle est l'interlocuteur des parents.
- Elle gère la comptabilité.

## **E. L'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap**

Dans la mesure du possible, les enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap sont accueillis sur la structure.

Une ou plusieurs réunions avec les parents, l'école et le médecin scolaire permettent d'évaluer les aménagements d'organisation ou techniques à mettre en place si nécessaire. Le PAI (projet d'accueil individualisé) est le document signé par les différents acteurs qui permet de formaliser le protocole. L'ensemble de l'équipe d'animation connaît les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant, au besoin un animateur référent pourra être désigné. Les informations confidentielles doivent être respectées par tous.

## **F. Des activités périscolaires cohérentes et complémentaires du temps scolaire**

Les activités proposées sont cohérentes et complémentaires de l'école. Cette cohérence repose sur la confiance et le lien éducatif créé entre l'école et l'accueil périscolaire mais aussi sur le contenu des activités et le lien avec le projet d'école et les axes du socle de connaissances et de compétences.

Les activités éducatives reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice et peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, scientifiques, numériques, civiques ou sportives.

L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures à l'accueil périscolaire, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité. L'équipe impliquera les familles en les invitant à participer à des temps thématiques, mais aussi à proposer et organiser des activités selon les compétences de parents volontaires pour présenter leurs savoir-faire.

## G. Moyens humains et matériels

### ❖ Moyens humains

L'équipe d'animation est composée en se basant sur les taux d'encadrement légaux sur un accueil périscolaire d'enfants de plus de 6 ans avec PEDT (1 encadrant pour 18 enfants). L'ensemble de l'équipe d'animation dispose d'1h30 toutes les deux semaines de temps de réunion pour les temps périscolaires des matins et soirs.

Ces réunions permettent de :

- Faire le bilan de la période passée
- Préparer la prochaine période en cohérence avec le projet pédagogique.
- Rappeler les points importants et les tâches de chacun.
- Faire passer des informations.
- Proposer des Temps Réservés aux Echanges de Savoirs (TRES).

Les réunions sont collectives et permettent de renforcer l'esprit d'équipe et l'entraide. En cas de besoin, des réunions supplémentaires peuvent être programmées. La direction assure un suivi individualisé de chaque animateur et a un rôle formateur. La collectivité finance chaque année des formations afin de répondre aux besoins des équipes d'animation.

### ❖ Moyens matériels

#### • Les Locaux

Ils sont aménagés afin de répondre aux besoins des enfants. Les locaux du périscolaire élémentaire sont composés de :

- Un bureau / infirmerie
- 2 salles d'activités
- Une cour
- 4 blocs sanitaires
- Une régie de matériel
- Une salle de restauration
- 2 halls de l'école
- Une salle de motricité
- La BCD de l'école

#### • Le matériel

L'équipe d'animation dispose d'un budget lui permettant d'investir dans du matériel afin de mettre en place de nombreuses activités.

## IV. L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique est primordiale afin de pouvoir mesurer l'atteinte des objectifs et se fixer des objectifs plus adaptés l'année suivante. En effet, les objectifs doivent répondre à un diagnostic et être simples, atteignables, et mesurables (indicateurs) dans le temps. L'évaluation est réalisée à partir des données des différents acteurs concernés.

### ➤ **Les enfants :**

A la fin de chaque période, les réunions d'enfants permettent de connaître la satisfaction des enfants quant aux activités proposées. Une ou deux fois par an, un questionnaire leur sera proposé.

### ➤ **Les familles :**

Elles font part régulièrement de leurs avis en direct en échangeant avec les animateurs ou la direction. C'est grâce à ce lien régulier et de confiance que les familles n'attendent pas pour faire part de leurs problèmes et inquiétudes. Chaque année, un questionnaire de satisfaction sera donné aux familles.

### ➤ **L'équipe d'animation :**

Les réunions hebdomadaires permettent à l'équipe d'animation de faire le bilan de la journée, de la semaine et de rectifier si besoin afin d'atteindre les objectifs définis au préalable. Ces réunions permettent de réfléchir sur des pratiques professionnelles et sur des situations précises, de faire le bilan des actions et d'améliorer les conditions d'accueil.

### ➤ **Les partenaires éducatifs locaux :**

Réunion des instances : comité de pilotage du PEDT, comité technique avec les différents partenaires notamment associatifs. Présence au conseil d'école, réunions avec les représentants de parents d'élèves.

Les résultats de l'évaluation annuelle seront partagés et rendus dans le cadre du COPIL du PEDT, mais aussi en direction des partenaires, des parents et des équipes d'animation.